

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**PERSONNEL -  
Modification du tableau  
des effectifs.**

**==**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
17/06/20

Date d'affichage :  
17/06/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 JUIN 2020 à 17h00

Par téléconférence.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTELE, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Michel BONO, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Alain RACHESBOEUF, M. Arnaud PROIX, Mme Virginie ARDAENS, M. Patrick JULIEN, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Luc COLLIER, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Stéphane LINIER, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Christophe FRANCOIS, M. Damien SEBBE, M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe CARMELLE, M. Louis SAPHORES, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Olivier TOURNAY.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB

Absent(e)s :

M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Ghislain HENRION, Mme Monique BRY, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe afin d'exercer les fonctions d'éducateur de jeunes enfants et de directeur adjoint des structures multi-accueils.

Placé sous l'autorité de la Directrice des structures multi-accueils, il conçoit et met en œuvre les projets pédagogiques, coordonne les projets d'activités qui en découlent. Il assure la continuité de direction en cas d'absence de la directrice auprès des familles et de l'équipe.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- élaborer avec la direction le projet social, éducatif et pédagogique des structures,
- encadrer les agents et organiser le service en l'absence de la direction,
- préparer avec la direction les réunions pédagogiques et les réunions d'équipe,
- développer et animer des activités manuelles, artistiques, culturelles et d'éveil,
- gérer le matériel nécessaire aux activités (choix, commandes, maintenance),
- élaborer et suivre, en collaboration avec la direction, le budget des structures.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants. Le candidat retenu devra être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et posséder une expérience significative sur un emploi de cette nature.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 404 et 642 (grille d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe.

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe afin d'exercer les fonctions d'animateur(trice) du relais assistantes maternelles (RAM) et d'éducateur de jeunes enfants multi-accueils.

Placé sous l'autorité de la Directrice des structures multi-accueils, il anime le RAM à hauteur de 50 % de son temps, en lien avec les partenaires, au bénéfice des assistantes maternelles, des gardes d'enfants à domicile, parents, professionnels et futurs professionnels de la petite enfance. Le reste de son temps de travail est consacré à la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique des multi-accueils « Les Trot'Tinous » et « A petit Pas » en lien avec la Directrice.

Ses missions d'animateur(trice) RAM consisteraient, notamment, à :

- orienter parents, professionnels et acteurs de l'accueil à domicile,
- développer et animer la concertation avec les partenaires locaux et institutionnels,
- mettre en œuvre les projets et actions inter-relais,

- organiser des temps collectifs entre parents, enfants, assistantes maternelles et autres acteurs de l'accueil individuel à domicile de la petite enfance,
- mettre en place des activités collectives pour les assistantes maternelles,
- mettre en place de projets et actions avec les autres RAM.

En outre, ses missions d'éducateur de jeunes enfants consisteraient, notamment, à :

- participer à l'élaboration du projet d'établissement,
- élaborer et mettre en œuvre des projets pédagogiques en lien avec le projet d'établissement,
- animer et mettre en œuvre des actions éducatives au sein des structures,
- participer aux soins d'hygiène, de confort et au bien-être physique et affectif des enfants,
- seconder la direction des structures et assurer le relais de direction.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants. Le candidat retenu devra être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et posséder une expérience significative sur un emploi de cette nature.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 404 et 642 (grille d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe.

- 1 poste de technicien territorial afin d'exercer les fonctions de responsable service utilisateur et usage numérique.

Placé sous l'autorité du Directeur de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information, il assure les achats, l'approvisionnement et le déploiement du parc des matériels et logiciels mis à disposition des agents de la collectivité et des usagers. Il est le responsable contractuel, financier et opérationnel de l'ensemble du parc. Il participe également à l'aménagement informatique des locaux de la collectivité.

Ses missions principales consisteraient, notamment, dans :

- l'encadrement hiérarchique et du centre d'appel,
- la réalisation des achats nécessaires à la satisfaction des besoins,
- la définition et mise en place des configurations matérielles et des logiciels standards des postes de travail,
- l'inventaire des actifs matériels et logiciels, la tenue à jour des informations de configuration organisationnelles et techniques,
- le suivi des contrats de maintenance avec les fournisseurs et suivi de la bonne application des clauses de service après-vente,
- la gestion des stocks,

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens. Le candidat retenu

devra, au minimum, être titulaire d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle. Il devra idéalement posséder une excellente connaissance des différents systèmes d'exploitation, outils de production, ainsi que des environnements systèmes et protocoles de communication. Il pourra utilement disposer de bonnes notions en matière de sécurité des systèmes d'information.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille de technicien territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade de technicien territorial.

- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe afin d'exercer les fonctions de chef de projet développements d'applications spécifiques.

Placé sous l'autorité du responsable pôle étude et développement des applications métiers, il pilote des projets informatiques en conformité avec les référentiels établis par et pour le maître d'ouvrage. Il intervient dans le développement et l'intégration de nouvelles applications, de composants réutilisables ou dans la maintenance d'applications existantes. En outre, il organise le travail avec les groupes de projets, en contrôle la qualité, les performances, le coût et les délais.

Ses missions principales consisteraient, notamment, dans :

- l'assistance et appui à la maîtrise d'ouvrage opérationnelle dans la définition de ses besoins, de ses objectifs, la conduite des actions et la conduite aux changements,
- l'étude et mise en oeuvre de la cohérence globale des moyens informatiques de la collectivité avec ceux mis en oeuvre (modélisation et urbanisation du Système d'Information),
- la rédaction des livrables projets (CCTP, expressions de besoins, spécifications détaillées...) et des procédures depuis un référentiel commun,
- le suivi des marchés,
- le pilotage et la conduite de projets informatiques en conformité avec les référentiels établis par et pour le maître d'ouvrage,
- le maintien en conditions opérationnelles des applications et assistance aux utilisateurs (MCO).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens. Le candidat retenu devra, au minimum, être titulaire d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle. Il devra idéalement posséder une excellente connaissance des techniques de conception, modélisation et architecture d'applications, ainsi que des méthodes et techniques d'intégration de matériels, logiciels et systèmes. Il disposera également d'une expérience en pilotage et conduite de projet d'informatisation.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut

compris entre 389 et 638 (grille de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- 1 poste d'attaché afin d'exercer les fonctions de responsable développement des entreprises.

Placé sous l'autorité du Directeur du Développement Economique, il assiste la direction afin de localiser au mieux les entreprises et favoriser leur développement.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- en matière immobilière et foncière :
  - assurer le recensement et la veille des locaux disponibles, informer, assister et conseiller la Direction en la matière,
  - assurer le recensement et la veille du foncier disponible,
  - accueillir, informer, orienter les porteurs de projets, accueillir les bailleurs et prendre en compte les offres immobilières qualitativement,
  - gérer et animer les relations avec les partenaires et collectivités dans le cadre de ses missions,
- pour la Zone Franche Urbaine :
  - accueillir, informer et orienter les porteurs de projets (questions relatives au périmètre, à la réglementation, à l'immobilier disponible,
- sur l'Espace Créatis :
  - assister la Direction dans la rédaction des conventions et avenants et en assurer le suivi,
  - gérer et animer les relations avec les directions techniques et informatiques,
- en matière budgétaire :
  - assister et conseiller la Direction,
  - participer à l'élaboration du budget, en assurer le suivi et prévoir la demande de fonds nécessaires.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un master en gestion des territoires et développement local. Il possédera une très bonne connaissance du territoire est essentielle pour le développeur économique. Il aura également pu développer, au travers de ses expériences professionnelles, un sens aigu de la communication ainsi qu'une forte aisance relationnel en regard des différents publics qu'il rencontre (financeurs, industriels, élus locaux, etc.).

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 444 et 821 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

En outre, il convient de transformer le poste d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe créé lors de la séance du 16 décembre 2019 en poste d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Hugues DEMAREST.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200623-49401-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 03/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation